

LE PROPAGATEUR

VOL. I.

FÉVRIER 1904.

No. 2.

Chronique mensuelle

Le prote du Propagateur, sans le vouloir bien sûr, m'a fait mettre dans une bouche *royale* une inexactitude fort malsonnante: "Une pareille lucidité d'esprit et une telle vigueur, avait dit Edouard VII en parlant de Léon XIII, dans un homme de quatre-vingt quatorze ans, c'est tout simplement merveilleux!" et l'on m'a fait écrire: quatre-vingt *quatre* ans. Nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes, j'en suis convaincu. Oh! ces protes, quels gens commodes pour les écrivains distraits!

Ce que peut-être on n'aura pas rectifié aussi à l'aise, — si toutefois il était besoin d'une rectification? — c'est le crédit que je parais avoir donné, dans ma précédente chronique, au *Lumen in caelo* et à l'*Ignis ardens*, relatifs à Léon XIII et à Pie X, de la fameuse pseudo-prophétie de Malachie.

Dans une très attachante étude que publie la *Nouvelle France* de Janvier, l'abbé Bourassa, de l'Université Laval à Montréal, établit avec une verve piquante le peu de cas que les esprits sérieux doivent faire des appellations que le pseudo Malachie applique à la série des Papes.

Il a, ma foi, raison, et l'on se doutait bien un peu, avant de lire son spirituel article, que les vraies prophéties se trouvent dans les *prophètes*!

Toutefois, il reste permis, je pense, d'user d'expressions connues et de dire, par exemple, que Léon XIII fut une lumière venue du ciel — *Lumen in caelo* —, et que son successeur Pie X ne laisse pas d'être aussi comme un foyer ardent, — *Ignis ardens* — qui brûle de tout restaurer dans le Christ et pour le Christ.

Remarquons pourtant, avec M. le secrétaire de Laval, qu'il serait plutôt puéril "de s'amuser à faire l'expertise de vessies transformées en lanternes."

Le 18 décembre dernier, Pie X, cet *Ignis ardens* qui veut tout restaurer dans le Christ, publiait un *motu proprio*, sur l'action populaire chrétienne, que les journalistes et publicistes catholiques devront tenir à honneur de lire et de relire, pour en inspirer leurs écrits et en vivifier leur conduite.

Le Propagateur donnera sans doute la teneur de cet important document. Qu'il me soit permis d'en signaler les derniers articles (16°, 17°, 18° et 19°), qui requièrent expressément des écrivains catholiques la soumission d'intelligence et de volonté aux Evêques et au Pape, dans tout ce qui touche aux intérêts religieux et à l'action de l'Eglise dans la société. C'est la sauvegarde nécessaire à tout publiciste chrétien.

On dira, en certains milieux, que c'est là demander l'abdication de la liberté humaine? Eh! bien, non; aucune institution civile n'a jamais compris ni respecté mieux la vraie liberté—dans sa sphère légitime—que l'Eglise catholique.

Sans doute, la soumission à l'autorité constituée est de l'essence même du catholicisme. C'est la note propre qui distingue le catholique d'avec les chrétiens qui ne le sont pas, et qui, abandonnés à tout vent de doctrine, s'en vont à la dérive, où ils peuvent. Mais cela ne lèse en rien les droits de la liberté humaine bien entendue.

J'étais à Rome, en 1893, quand le regretté Mgr d'Hulst, des Facultés de Paris, vint conférer avec le Pape Léon XIII, à l'occasion de l'Encyclique *Providentissimus Deus*, sur l'étude de l'Ecriture sainte. Les Facultés de Paris avaient été mises en cause, justement au sujet des cours de l'abbé Loisy, dont plusieurs livres viennent d'être condamnés par un décret du Saint Office. Mgr d'Hulst lui-même avait écrit quelques articles favorables aux thèses de l'abbé Loisy. Inutile d'ajouter que l'éminent Recteur venait précisément assurer le Pape que, Rome ayant parlé, pour lui comme pour les Facultés de Paris, la cause était jugée.

Il nous parla, en lecture spirituelle, au Collège canadien. Je n'oublierai jamais l'accent de profonde conviction avec laquelle il nous disait: "Loin d'être gênés dans nos travaux de science ou d'exégèse, comme le pensent les protestants, par l'autorité romaine, nous trouvons là au contraire la garantie de ne pas nous tromper définitivement. Il y a quelqu'un pour nous avertir à temps, ou, à l'occasion, pour nous remettre dans le droit chemin de la vérité."

Je cite de mémoire, mais je suis certain du sens général, qui est, au reste, l'expression vraie de la position d'un catholique intelligent. Guidée par la foi, sa raison est assurée de ne pas faillir.

L'abbé Loisy et son ami l'abbé Ch. Denis, comme aussi l'abbé Houtin, sont allés trop loin dans le champ des hypothèses. Rome, en condamnant leurs livres, leur rend un grand service, et surtout met en garde tous les publicistes, les ecclésiastiques comme les autres, contre les surprises d'une interprétation trop personnelle des doctrines sociales et des études scripturaires.

L'abbé Loisy notamment niait tout simplement l'authenticité de l'Évangile, selon saint Jean ! On annonce qu'il s'est soumis. En cela il a eu raison.

Ils sont loin d'avoir raison, au contraire, les sectaires des loges maçonniques qui continuent en France à chasser les religieux et à déchristianiser le peuple. Les événements de chaque jour démontrent pourtant que la religion sainte de Jésus-Christ est, plus que tout autre stimulant moral, capable de susciter les plus beaux dévouements et les vertus les plus honorables pour l'humanité.

C'est une religieuse, la sœur Marie Angèle, directrice de l'œuvre de Villepinte, à qui l'Académie des sciences morales et politiques (Paris) décernait le 12 décembre dernier, le prix Audiffred, 15,000 francs. C'est un savant catholique, le distingué M. Branly des *Facultés de Paris*, que le syndicat de la Presse — un corps assez neutre en fait de religion ! — a jugé digne, pour ses travaux sur la *télégraphie sans fil*, de partager le prix Osiris avec Madame Curie, une autre catholique, m'a-t-on dit. On alloue 40,000 francs à M. Branly et 60,000 à Madame Curie, pour ses travaux sur le radium. Et enfin, à l'Académie française, cette année, comme toujours, ce sont surtout des catholiques pratiquants, des religieuses qui ont reçus les *prix de vertu*.

Le discours très académique qu'a prononcé M. Thureau-Dangin (26 nov. 1903) est, à ce sujet, admirablement explicite. Je voudrais le citer en entier ; c'est à lire et à méditer. Hélas ! les cadres de ma chronique m'imposent le sacrifice de défigurer cette superbe pièce d'apologétique sociale, qui plaide si bien la valeur moralisatrice des croyances chrétiennes. Je veux toujours en donner quelque idée.

Le spirituel académicien débute en expliquant que ses doctes confrères et lui, en jugeant le concours des vertus qu'on leur signale et en célébrant les plus remarquables sous les voutes de leur coupole savante de l'Institut, font une sorte de cérémonie réparatrice, à laquelle ils sont condamnés à raison de leurs "péchés littéraires" : "Nous ne prétendons pas, dit-il, pontifier en arbitres des qualités morales, mais accomplir, au nom de la littérature, le pèlerinage expiatoire qu'elle doit faire, une fois l'an, au pays lointain et trop délaissé par elle des humbles vertus."

Puis, il raconte la vie toute simple de constant héroïsme de la Sœur St-Charles, qui, depuis quarante-trois ans, se voue aux soins des nègres, au Gabon, en pleine Afrique équatoriale. L'Académie lui décerne sa principale récompense : 3,000 francs. "Ajouterai-je que, cette année, conclut-il, en dehors des mérites de la Sœur St-Charles, la requête de ceux qui nous la recommandaient si instamment se présentait avec une particulière opportunité? Pouvions-nous oublier que le courrier, qui devait lui porter en Afrique la notification du prix que nous lui décernions, lui porterait en même temps le douloureux récit des épreuves subies sur la terre de France par ses sœurs en religion? Troublée, blessée par ce récit, elle se sera demandé avec angoisse en quoi la vie de dévouement à laquelle elle et ses pareilles se sont consacrées pouvait leur attirer tant de haines. Souhaitons qu'alors elle ait été un peu rassurée et consolée, en voyant que d'autres hommes qui ont, ce semble, un titre plus durable que les proscriptionnaires d'un jour, à parler au nom de la pensée française, s'accordaient au contraire, sans distinction d'opinions et de croyances, à lui témoigner leur reconnaissance et leur admiration."

Hélas! Il est permis de constater que ces "proscriptionnaires d'un jour" sont bien longtemps au pouvoir; mais, tout de même, ce protêt qui vient de haut est consolant à enregistrer!

Je ne m'étonne pas qu'on propose (18 déc.) à la Chambre française de supprimer toutes les décorations. Etant donné que les croix et les rubans doivent aller souvent aux *curés* et aux *bonnes sœurs*, leur distribution embarrasse les *purs* du *Bloc*.

Cependant à Rome on s'occupe de la béatification de Jeanne d'Arc! Le 6 janvier, en présence du Pape, au Vatican, on a lu le décret proclamant l'héroïcité de ses vertus. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a prononcé en *français* le discours d'actions de grâces.

Puisse Jeanne d'Arc, une deuxième fois, sauver la France!

La France a pourtant un si noble idéal à poursuivre. Pourquoi faut-il qu'elle s'égaré ainsi ! Son glorieux passé lui dicte autre chose qu'une systématique persécution contre cette foi et contre cette Eglise, qui ont été toujours les plus fermes soutiens de son honneur dans le monde.

J'y pensais en lisant le résumé trop court mais si suggestif qu'ont donné les journaux de la conférence de M. l'abbé Brosseau, de St-Louis de France, à Montréal, sur le livre de Desmollins : "A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons."

Le conférencier de Laval (Montréal) fait bien voir en effet que la race française n'a rien à envier à la race prétendue supérieure : "M. Desmollins aurait dû voir, explique-t-il, que tout ce qu'il a donné comme cause de supériorité anglo-saxonne n'est que l'effet d'une cause plus profonde. Depuis le commencement des découvertes scientifiques et leur application à l'industrie, l'humanité est entrée dans l'ère mercantile; et, dans cette ère, c'est la race la plus mercantile qui a la supériorité."

"La race anglo-saxonne est foncièrement mercantile avec ses aptitudes matérielles, son intelligence plutôt pratique, son imagination peu vive, son manque de sensibilité et surtout sa volonté de fer et son attachement à ce qu'elle a. Les institutions anglo-saxonnes ne sont pas le moule de la race. Elles n'en sont que le reflet et le produit."

"Pour que ces institutions eussent leur effet sur la race française il faudrait d'abord changer cette race et en faire une race mercantile, ce qui n'est ni possible, ni désirable."

"La race française est foncièrement intellectuelle, artistique, chevaleresque, et Dieu l'a faite ainsi pour sa mission de lumière et de dévouement dans le monde. Si la race française se corrompt et oublie sa mission, ce n'est pas en la rendant matérielle qu'on la guérira, c'est en lui rendant ce qu'elle a perdu : sa foi et ses mœurs !"

En quelques lignes on ne saurait mieux dire. Avis à ceux qui, au Canada, poussent à l'anglicisme.

Ce sera une bonne manière aussi de se prémunir contre les dangers de la *fusion* des races, j'en demeure convaincu, que d'acheter et de lire la "Vie de Mgr Taché," deux volumes in-8 de 500 pages chacun, que doit sous peu publier le penseur et le lettré qu'est Dom Benoit, le supérieur des Chanoines réguliers de l'Immaculée Conception au Canada.

Ce livre arrive à son heure, au moment où Lord Wolseley se permet de publier, paraît-il, des inexactitudes injustes sur les faits et gestes du grand évêque de l'Ouest.

Comme s'exprime l'auteur, dans sa préface : "La vie de Mgr Taché résume cinquante années d'un immense progrès pour la religion catholique et pour l'influence française, dans une région grande comme huit ou neuf fois la France. Au XIXe siècle, bien peu de prélats ont autant contribué à l'avancement du royaume de Dieu sur la terre ; aucun Français, croyons-nous, n'a autant servi l'extension de la langue française et de la vie française dans le monde."

Après la vie de Mgr Taché, qui donc nous donnera la vie de Mgr Bourget ? Avec Laval et Plessis, ce sont de tels évêques qui ont gardé les vertus patriarcales de notre race et l'ont guidée dans ses conquêtes pacifiques, après la sombre période de la *Cession*.

La vie de Mgr Bourget, quel thème ! Heureuse la plume qu'on jugera assez solide et assez sûre pour lui confier ce travail.

Les bons soldats du Christ, ce semble, ne devraient pas mourir. Eh ! mon Dieu, la mort fauche toujours. Hier c'étaient quatre anciens curés, MM. Poulin, de Saint-Hyacinthe, Hurteau de Longueuil, Perreault, du Coteau du Lac, Alexandre, de Nicolet, qui partaient pour la rive de l'éternité ; aujourd'hui, là-bas, dans l'Arizona, c'est le révérend Père Corcoran, provincial des Viateurs, qui rend son âme à Dieu ; ici au Canada, c'est Mgr Gravel de Nicolet, qui, après 18 ans d'un laborieux épiscopat, s'en va, lui aussi vers le ciel.

J'aurais voulu rendre un spécial hommage à la mémoire surtout de Mgr Gravel et du Père Corcoran, mais ma chronique s'est déjà démesurément allongée. J'y reviendrai en mars.

L'ABBÉ ELIE J. AUCLAIR, Ptre.

La Réforme protestante

LES CRIMES DES HUGUENOTS EN FRANCE

1° *En France, comme ailleurs, les protestants voulaient anéantir la religion catholique et lui substituer le calvinisme. Pour arriver à cette fin, les huguenots formaient un Etat dans l'Etat, ils tentaient de s'emparer du pouvoir et pactisaient avec les ennemis de la patrie.*

Le protestantisme, qui infectait et ravageait plusieurs grandes nations d'Europe, devait porter en France les mêmes fruits empoisonnés, les mêmes désordres dans l'ordre religieux et dans l'ordre social. Le calviniste de France, lui aussi, légitimait ses crimes en s'autorisant de l'Écriture, qu'il interprétait selon sa passion, selon sa haine de l'Église catholique, d'accord avec l'intérêt personnel. L'Église était une Babylone ; le Pape, l'Antechrist ; le catholicisme, une vaste idolâtrie dont il fallait purifier la terre. Théodore de Bèze, au nom des docteurs de la Réforme, exposa cette thèse dans la conférence de Saint-Germain. C'est un article du symbole calviniste.

“Dans tous les pays où les protestants triomphent, en Suisse, en Suède, en Danemark, en Bohême, en Hollande, en Allemagne, en France même, le culte catholique est immédiatement interdit sous des peines sévères et souvent cruelles (1).”

Enracinée dans le sol du royaume très chrétien, la vieille foi des Francs allait pourtant s'indigner, résister à l'envahissement de la Réforme, plus que l'Angleterre et l'Allemagne.

D'autre part, la Réforme ne pouvait espérer qu'elle ferait du roi de France un Henri VIII.

Quel plan d'attaque restait donc aux huguenots ? Annuler l'autorité royale, usurper le pouvoir, substituer enfin à la monarchie chrétienne une république calviniste, qui, armée du fer et du feu, proscrierait impitoyablement le culte catholique : tel était le projet infernal du parti réformé en France.

“Mutation de religion emporte mutation de l'Etat,” disait un demi-huguenot, Marillac, archevêque de Vienne. Au point de vue protestant, c'était vrai, surtout pour la France. Aussi le parti huguenot devient chez nous, comme ailleurs, un parti politique, un *Etat dans l'Etat*, d'autant plus redoutable qu'il pactise avec l'ennemi.

De fait, le calvinisme s'organise puissamment. “*Il enveloppait la France d'un réseau de conspirations (2).*” Le mot d'ordre était transmis dans toute la France avec promptitude, comme il arrive dans les sociétés secrètes. Les huguenots avaient, dans chaque province, un chef, qu'ils opposaient, de fait, au gouverneur du roi, si ce gouverneur était catholique. Sous ce chef étaient groupés des agents auxiliaires, puis des ministres, qui recueillaient des collectes et faisaient des prêches.

(1) *Revue des questions historiques*, 1866, I, 1, p. 17.

(2) *Revue des questions historiques*, *Ibid.*, p. 21.

“Les protestants, dit Lavallée dans son *Histoire des Français* (1), avaient leurs rôles de recettes et de soldats, leurs magasins d'armes, leurs rendez-vous, leurs chefs, leurs assemblées et leurs *négociations secrètes* avec l'étranger. *Ils étaient prêts pour un soulèvement général.*” Un protestant confesse qu'“ils faisaient des levées d'hommes et d'argent, et empêchaient les dîmes et les autres revenus ecclésiastiques, qu'ils tâchaient de faire tourner à leur profit; ils avaient leurs capitaines, leurs lieutenants, leurs drapeaux, leurs villes de guerre, leurs munitions, leurs arsenaux, leurs troupes soldées (2).”

Le parti huguenot est donc une vaste coalition. Il ordonne et menace. Si le roi, les princes, le peuple, n'acceptent pas ses conditions, il prend les armes. C'est ainsi qu'il soulève trois guerres civiles implacables avant 1572, année de la Saint-Barthélemy.

Calvin avait dit qu'il faut *cracher sur la face des rois catholiques* (3). Dans son commentaire sur Daniel, il déclare qu'un souverain qui refuse de soumettre son sceptre à la Réforme *abdique sa qualité de souverain* et sa dignité d'homme, qu'il n'a plus droit à l'obéissance.

Déjà, en 1560, le parti huguenot avait voulu s'emparer de la personne du roi et gouverner. “La conjuration d'Amboise précéda la première prise d'armes générale du parti: elle avait pour *prétexte* d'arracher le roi (François II) à la tyrannie des Guises; en réalité, elle devait, en cas de réussite, *donner aux calvinistes* le gouvernement de la France (4).”

En 1572, à Nîmes, dans une assemblée générale des huguenots, on dresse le plan d'une république pour la France; en 1573, les États d'Anduze reprennent ce projet. En 1575, à Nîmes, les huguenots font un autre règlement pour la *confédération et l'établissement du gouvernement républicain* (5). C'est pour l'établir que le calvinisme a répandu des torrents de sang.

Fidèles aux maximes de leurs docteurs, “les synodes nationaux

(1) Tom. I, p. 575.

(2) *Essai sur les événements qui ont précédé et amené la Saint-Barthélemy*, 1838, p. 19; Thèse présentée à la Faculté de Strasbourg, par G. J. Fauriel.

(3) *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIX, p. 27.

(4) *Revue des questions historiques*, *ibid.*, p. 28.

(5) *Revue des questions historiques*, *ibid.*, p. 19.

des protestants établirent en principe *qu'il était légitime de prendre les armes contre l'Etat* (1).

Enfin la Réforme pactise avec l'étranger. C'est peu pour Coligny et Condé, chefs du parti huguenot, d'allumer en France trois guerres civiles. Pour triompher d'un pays où la foi a jeté de si profondes racines, les milliers de reîtres allemands payés avec l'or de la France ne suffisent pas à l'amiral. Il traite secrètement avec la perfide Elisabeth d'Angleterre, il lui faut de l'or anglais et des soldats anglais.

Coligny les aura au prix d'une trahison. Dargaud lui-même, admirateur de Coligny, convient. Citons ses paroles.

" Il (Coligny) communique avec l'étranger. Il harcèle donc il aiguillonne M. de Bricquemant qui, sous les obsessions de l'amiral, signe un traité à Londres. Par ce traité, la reine Elisabeth promet à Condé et à Coligny *cent quarante mille écus d'or ; elle promet, en outre, six mille soldats. Trois mille doivent occuper le Havre-de-Grâce, transformé en place de sûreté par les Anglais et en place de refuge pour les proscrits calvinistes. Les trois mille autres sont destinés à Dieppe et à Rouen. Ce traité s'exécute sans retard*(2)."

Ainsi, Coligny et Condé livrent trois villes aux Anglais ! Le protestant Cobbett avoue que la nation tout entière fut blessée dans son honneur par cette " lâche perfidie".

Conclusion. — *En France, le gouvernement royal pouvait et devait s'armer, contre le calvinisme, du glaive de la justice, non pour l'assassinat, qui est toujours défendu, mais pour le maintien de l'ordre et la protection de l'Eglise catholique. Il devait repousser la force par la force ; au besoin faire arrêter, juger et exécuter les criminels et les traîtres du parti calviniste, tels que Coligny.*

2^o *Les huguenots ont provoqué la Saint-Barthélemy en donnant l'exemple du pillage et des massacres.*

En lisant ce qui suit, on n'oubliera pas que la Réforme avait le rôle *agressif* ; qu'elle *voulait prendre de force* une nation profondément catholique.

Citons M. Charles Buet, dans son savant ouvrage sur *François de Guise* (3).

Des l'année 1559, les Protestants avaient entrepris les hostilités par le pillage et l'incendie des églises.

(1) *Revue des questions historiques, ibid.*, p. 21.

(2) Cité par Ch. Buet, *Coligny*, p. 117.

(3) Chap. IV.

“ Le massacre des prêtres et des citoyens fidèles à l'église romaine devient *l'accompagnement habituel* de ces premiers désordres. La guerre civile éclate avec toute ses horreurs. Comme autrefois la religion de Mahomet, la religion de Luther et de Calvin s'impose par la violence. Durant de longues années, elle amoncelle ruines sur ruines, cadavres sur cadavres ; ce ne sont que crises lamentables et douloureuses. La Guyenne, le Languedoc, le Poitou, la Saintonge sont les premiers éprouvés. Bientôt le mal se généralise.

“ Bourges, Mortagne, Meaux, Uzès, Béziers, Nîmes, Saint-Gille, Montpellier, Orléans, Sully-sur-Loire, Pithiviers, Reims, Coutances, Caen, Montauban, Alais, Condom, Angoulême, Saintes, Périgueux, Sarlat, Mâcon, Auxerre, etc... et une foule d'autres villes de France et du Béarn, deviennent tour à tour ou simultanément le théâtre *des plus grandes atrocités* de la part des disciples de la prétendue Réforme.

“ Les cathédrales, les églises, les chapelles, et même les hopitaux et les bibliothèques sont détruits, saccagés, pillés, souillés, Comme avaient fait les barbares, les protestants s'emparent de toutes les richesses du culte, brisent les statues, déchirent les peintures..... Par eux, les évêques, les prêtres, les religieux de tout ordre sont égorgés, insultés ou chassés. Les populations attachées au culte de leurs pères se voient soumises aux plus cruels traitements...

“ En Beauce seulement, les calvinistes triomphants détruisirent *trois cents églises*. Sur toute la surface de la France, on compte *cent cinquante cathédrales* et abbayes complètement ruinées. Dans les seuls diocèses de Nîmes, de Nevers, d'Uzès et de Mende, le nombre des églises démolies atteint le chiffre énorme de *cing cents*...

“ On eût dit qu'ils (les Protestants) avaient adopté la devise barbare des anciens Romains : *Malheur aux vaincus !* ”

Citons maintenant un écrivain *protestant* racontant lui-même une des nombreuses Saint-Barthélemy dont les catholiques furent victimes ; on se demandera de quel front les protestants osent bien parler de celle de 1572 :

“ En 1567 et 1569, les rues de Nîmes furent teintes du sang des catholiques. Rien de plus affreux que la *Michelade*, comme l'ont nommée les gens du pays, massacre exécuté par les protestants en 1567, avec une horrible régularité, le jour de la Saint-Michel. Les catholiques, enfermés dans l'hôtel de ville et gardés à vue, furent égorgés par leurs ennemis d'une manière qui rap-

pelle tout a fait les massacres de septembre, pendant la Révolution française. On fit descendre l'un après l'autre, dans les caveaux de l'église, les malheureux que l'on voulait exécuter et que les religionnaires attendaient pour les tuer à coups de dague. On avait placé, sur le beffroi et sur les fenêtres du clocher, des gens armés de torches, pour mieux éclairer cette boucherie qui dura deux heures. La plupart furent jetés dans un puits qui avait quarante-deux pieds de profondeur, plus de quatre pieds de diamètre, et qui fut comblé des victimes. L'eau mêlée de sang se répandait au dehors, et, longtemps après, on entendait encore les cris étouffés et les gémissements des malheureux qui se trouvaient écrasés par les cadavres. On fit une recherche exacte dans les maisons des catholiques, et cette tuerie dura depuis onze heures du soir jusqu'à six heures du matin(1)."

Tout le monde connaît la Saint-Barthélemy. Combien connaissent la Michelade ?

Voici quelques-uns des supplices infligés par les huguenots aux catholiques coupables de rester fidèles à l'Église romaine.

Nous empruntons les détails suivants à un ouvrage du XVII^e siècle, réédité fort à propos par la librairie Desclée.

C'est la traduction française du *Theatrum crudelitatum hæreticorum nostri temporis*, publié pour la première fois à Anvers, en 1587. Il présente une série de gravures sur bois remarquables par leur exécution. L'édition française parut l'année suivante, en 1588. C'est celle-ci qu'a rééditée la librairie Desclée.

La ville d'Angoulême s'est rendue aux huguenots. Au mépris de la foi jurée, plusieurs catholiques sont mis en prison. Michel Grellet, Gardien du couvent de Saint-François, est pendu à un arbre et étranglé en présence de Coligny.

Frère Jean Avril, veillard de quatre-vingts ans, a la tête tranchée d'un coup de hallebarde, et son corps est jeté dans un lieu d'aisance.

On enferme une trentaine de catholiques dans la maison d'un bourgeois nommé Papin. Plusieurs sont attachés deux à deux : on les prive de toute nourriture pour que la rage causée par la faim les pousse "à s'entre dévorer". Mais ils périssent de langueur. D'autres placés sur des cordes tendues, sont sciés en deux. D'autres sont attachés à des pieux et brûlés à petit feu.

A Chasseneuil, près d'Angoulême, ils prennent un saint prêtre, Loys Frayard, lui plongent les mains dans une chaudière d'huile bouillante si longtemps que sa chair tombe en lambeaux. Ils lui versent dans la bouche de l'huile bouillante et l'achève à coups d'arquebuse.

(1) *Edimburg Review*, le massacre de la Saint-Barthelemy. Voir *Revue Britannique*, février 1836.

A Rivières, ils saisissent un prêtre, lui arrachent la langue *par-dessous* le menton et le massacrent.

Deux prêtres sont pendus par un pied dans une cave, restent longtemps dans cet état. Enfin, on leur tranche la tête. A Beaulieu, un autre prêtre, maître Pierre, est *enterré vivant* jusqu'à la tête.

"En la ville de Houdun, au diocèse de Chartres, les hérétiques tombèrent sur un prêtre pendant qu'il disait la messe. Ils le frappèrent au visage de gantelets, et lui donnèrent des coups de poignard... Cependant le patient, ayant le visage tout meurtri et le corps tout sanglant, continua le saint sacrifice jusqu'à la communion. Alors, ils lui arrachèrent des mains le précieux Corps de Notre-Seigneur, et, le jetant par terre, ils le foulèrent aux pieds. Ils en firent de même avec le calice... Puis ils attachèrent ce bon prêtre au crucifix et l'arquebusèrent.

Au village de Pat, près d'Orléans, vingt-cinq catholiques se réfugient dans l'église. Les huguenots y mettent le feu. Plusieurs enfants montent dans le clocher; puis, poursuivis par les flammes, ils se précipitent en bas. Les huguenots les prennent et les rejettent dans le feu, où ils meurent.

A Saint-Macaire, en Gascogne, ils "taillent à coups d'épée les enfants des catholiques".

A Mancina, ils arrêtent un prêtre fort âgé, lui coupent des morceaux de chair, les font rôtir, le forcent à les manger lui-même. "Voulant voir comment il les digérait, ils lui ouvrirent l'estomac et mirent ainsi fin à ses jours."

Plusieurs autres prêtres ont les oreilles et le nez coupés et les yeux arrachés. On ouvre le ventre à l'un d'eux *encore vivant*, on le remplit d'avoine, on en fait une crèche pour les chevaux!

Dans sa livraison du 1^{er} juillet 1885, la *Revue des questions historiques* signale l'ouvrage dont nous parlons et ajoute :

"*Nous voudrions espérer qu'en détaillant ces raffinements de barbarie, l'auteur de ce livre en a exagéré l'horreur, mais les noms de ces malheureuses victimes ont été conservés dans des chroniques locales que n'ont jamais consultées les admirateurs de Coligny (1).*"

Nous laissons au lecteur le soin de conclure cette fois.

HENRI HELLO.

(1) Revue citée, 38e vol., 1885. 2. *Le caractère de Coligny*, p. 240.

La poésie hébraïque et les littératures antiques.

Chaque peuple a son génie littéraire, comme chaque homme a son caractère, comme chaque plante naît de son sol et de son soleil. La littérature est le reflet de l'esprit, des mœurs et de l'histoire d'une nation, et la manière de parler traduit l'âme, car le style c'est l'homme.

Le Scandinave qui s'agite, à travers ses sombres forêts et sous un ciel brumeux, à la recherche de l'ombre divine d'Odin, n'embrassera point la nature sous d'aussi riantes pensées que l'Indien, mollement assis à l'ombre des palmiers du Gange et méditant les prodiges de l'incarnation de Dharma. De là, la différence de style qui distingue le *Nibelungen* du *Mahabarata*.

Les littératures du monde méditerranéen marquent des contrastes moins profonds.

“Trois génies, dit Ozanam, se partagent l'antiquité : le génie de l'Orient c'est-à-dire celui de la contemplation, du symbolisme, parce qu'en contemplant la nature on découvre le langage du Créateur, celui de la véritable poésie. En second lieu, le génie grec qui fut, par dessus tout, celui de la spéculation, de la philosophie ; qui fut capable d'adapter des expressions justes et fines à toutes les nuances de la pensée humaine. Enfin, le génie latin, qui est celui de l'action, du droit, de l'empire (1).”

Spécifiant le caractère de la poésie orientale, un critique moderne, qui serait respecté s'il fût resté purement orientaliste : “Les littératures de l'Orient, dit Renan, ne peuvent en général, être lues et appréciées que des savants. La littérature hébraïque, au contraire, est la Bible, le livre par excellence, la lecture universelle : des millions d'hommes ne connaissent pas d'autre poésie... La proportion, la mesure, le goût furent, en Orient, le privilège exclusif du peuple hébreu. Israël eut, comme la Grèce, le don de dégager parfaitement son idée, de l'exprimer dans un cadre réduit et achevé ; par là, il réussit à donner à la pensée et aux sentiments une forme générale et acceptable pour tout le genre humain (2).”

Le génie hébreu est donc un milieu entre les littératures orientales et celles de l'Occident ; fraternisant avec les deux mondes,

1. Ozanam, *La Civ. chrét.* au Ve siècle, leç. xv, t. II, p. 125.

2. Renan, *Él. d'hist. rel.*, 1857, p. 74.

il s'est enrichi de toutes leurs beautés. Comme le manifestent la grandiose épopée de l'Égyptien Pentaour et les inscriptions pompeuses des Assyriens, la poésie d'Israël reproduit les mêmes grandes images, les mouvements impétueux, les immenses horizons. Mais ces élans d'enthousiasme qui, parmi les poètes du Nil et de l'Euphrate, sont si souvent extravagants, sont réglés par un sens plus délicat chez les poètes du Jourdain, et c'est par là qu'ils se rapprochent de la pureté de goût des chantres du Céphise.

Etablissant en parallèle la parenté et l'opposition de l'idiome de Moïse et de la langue d'Homère : "La poésie humaine, dit Falconnet, dans les temps anciens, a été surtout représentée par deux peuples : le peuple hébreu et le peuple grec. Ils se sont partagé les éléments de toute inspiration : à l'un, la nature extérieure et ses charmes infinis, les harmonies du monde et ses plus suaves mystères exprimés, comme ils étaient sentis, avec une expression enthousiaste et habile à personnifier ; ce fut l'inspiration humaine : à l'autre, les symboles de la divinité, l'héritage des traditions primitives, accepté et conservé avec la fidélité la plus religieuse, l'explication intelligente des imperfections de l'âme et de sa faiblesse native ; ce fut l'inspiration divine.

"Ainsi les deux faces de la pensée sont représentées par ces deux peuples ; leurs livres résument pour nous toute l'antiquité ; ils nous offrent des chefs-d'œuvre et des modèles ; ils lient par une chaîne non interrompue et dont Rome a été le dernier anneau, le développement des temps primitifs au développement des temps présents ; ils reproduisent et expliquent les influences du climat, de la civilisation, des idées ; ils réfléchissent dans leurs caractères ces dissemblances si marquées. Le génie de chacun de ces peuples, de sa langue, de ses habitudes, de son origine, se retrouve dans sa physionomie générale ; chez l'un, comme chez l'autre, la supériorité est réelle ; l'empire étant partagé, chacun est resté maître chez soi, sans égal. Ces deux poésies forment ensemble comme une belle médaille antique, portant une double empreinte : l'exergue du monde et le sceau de Dieu (1)."

Ces deux splendides organes de la pensée humaine restèrent longtemps, en effet, étrangers l'un à l'autre. Mais, de même que les Hébreux, en se mêlant à leurs dominateurs, Égyptiens,

1. Falconnet, *Panthéon littér.*, 1839.

Syriens, Assyriens, Chaldéens, Perses, les avaient plus ou moins imprégnés de leurs idées et de leur génie ; lorsqu'à son tour Alexandre entrera dans Jérusalem, la fraternité de la poésie d'Israël avec celle des Hellènes s'établira pour jamais. Les autres cités, Ninive, Babylone, Persépolis, n'avaient cherché qu'à triompher des volontés, et leur glaive tôt ou tard brisé, leur empire passa. Mais Athènes et Jérusalem, restées sœurs, ont dompté les esprits, et demeurent encore, par leur littérature, les maîtresses du monde.

L'agent providentiel de cette domination universelle, dans les temps modernes, on peut le redire, avec De Maistre, c'est la France (1). Héritière du double génie hébreu et grec, par sa langue et sa religion, elle est ainsi devenue plus puissante encore sur le monde par sa littérature que par ses armes. Pour peindre son prosélytisme, plus ardent encore que celui des Grecs d'Alexandre, De Maistre applique à la France cette parole d'Isaïe : "Chaque parole de ce peuple est une conjuration (2)"; et Lamartine dit à son tour : "L'émigration fut pour la littérature de la France quelque chose comme la captivité de Babylone, qui sema le Dieu, le livre et le langue des Hébreux, jusqu'aux extrémités de l'Asie (3)."

Cette union du génie grec et du génie d'Israël se confirma par la traduction des Septante. Les livres de la Sagesse et des Machabées seront écrits directement dans la langue de Platon et de Thucydide. Et la dynastie asmonéenne entretiendra ses relations, aussi bien littéraires que politiques, avec Alexandrie et Athènes, non moins qu'avec Sparte et Rome.

Le Sauveur viendra consacrer enfin pour jamais cette triple

1. Cf. De Maistre, *Cons sur la France*, II, p. 29 : "J'ai parlé de cette *magistrature* que la France exerce sur le reste de l'Europe. La Providence qui proportionne toujours les moyens sur la fin, a précisément donné à la nation française deux bras, avec lesquels elle remue le monde, sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère. La puissance, j'ai presque dit la *monarchie* de la langue française, est visible... La France était surtout à la tête du système religieux, et ce n'est pas sans raison que son roi s'appelait *très chrétien* : or, elle s'est servie de sa magistrature pour contredire sa vocation et démoraliser l'Europe."

2. De Maistre, *Soirées*, VI, p. 438.

3. Lamartine, *Littér.*, X^e Entr., p. 221.

alliance, et c'est en hébreu, en grec et en latin qu'il voudra proclamer par toute la terre le règne de la croix (1).

Les vingt-sept livres du Nouveau Testament seront écrits en grec. Ainsi donc, maîtresse des écrits apostoliques et de la version des Septante, la Grèce se trouvait désormais en possession de tout le génie d'Israël.

Mais le testament littéraire du Christ n'était pas encore entièrement rempli. Pour opérer cette fusion du génie hébreu et grec avec la littérature latine ; avant que le Jourdain et le Céphise mélassent leurs flots à ceux du Tibre, pour ne plus former qu'un grand fleuve qui devait féconder l'univers chrétien, il fallait attendre saint Jérôme.

“ La Vulgate, dit Ozanam, est un des plus prodigieux ouvrages de l'esprit humain. Par elle entra dans la civilisation romaine tout le flot, pour ainsi dire, du génie oriental... par les constructions hardies qu'elle s'est appropriées, par ces alliances de mots inattendues, par cette prodigieuse abondance d'images, par le symbolisme des Ecritures... où toute image du passé se rapporte à l'avenir... Par la traduction du Nouveau Testament, les richesses théologiques du christianisme grec passèrent à leur tour dans la langue latine... elle y apprit à suppléer à son insuffisance philosophique (2). ”

Puis donc que le Père des lumières nous apprend à comprendre et à chérir, dans une même fraternité, ces trois admirables interprètes de la pensée divine, nous continuerons à les unir aussi dans nos parallèles littéraires.

Cette forme de critique est d'ailleurs un moyen plus piquant pour faire ressortir la magnificence des écrits inspirés. “ On a tant écrit sur la Bible, dit Châteaubriand, on l'a tant de fois commentée, que le seul moyen qui reste peut-être d'en faire sentir les beautés, c'est de la rapprocher des poèmes d'Homère. ” — “ La Bible et Homère, poursuit Victor Hugo, presque les seuls parfums d'une fleur qui, depuis fanée par les orages, n'a que trop souvent répandu dans le monde une fatale odeur de mort (3). ”

1. S. Luc, xxii, 38 ; *Superscriptio scripta super eum litteris græcis et latinis et hebraicis* : Hic est rex Judæorum.

2. Ozanam, *Civ. chré. V^e s.*, t. II, p. 125.

3. V. Hugo, *Préf. des Odes*. Cf. Velléius Paternulus, I, 5 ; “ Quel est le poète, à l'exception d'Homère, qui se soit montré sublime dans le genre sublime qu'il a créé ? ”

En effet, dit De Maistre : " Les lettres et les arts furent le triomphe de la Grèce. Dans l'un et l'autre genre, elle a découvert le beau ; elle en a fixé les caractères ; elle nous en a transmis des modèles, qui ne nous ont guère laissé que le mérite de les imiter ; il faut toujours faire comme elle, sous peine de mal faire.

Poursuivant donc nos études comparées, nous ajoutons avec Châteaubriand : " Les lecteurs aimeront peut-être à s'égarer avec nous sur l'Horeb et le Sinaï ; sur les sommets de l'Ida et du Taygète ; parmi les fils de Jacob et de Priam, au milieu des dieux et des bergers. Une voix poétique s'élève des ruines qui couvrent la Grèce et la Palestine, et crie de loin aux voyageurs : Il n'est que deux belles sortes de noms et de souvenirs dans l'histoire, ceux des Israélites et des Pélasges. "

ATHANASE OLLIVIER.



J'AI connu M. Grippart, ex-notaire, retiré dans une habitation toute délabrée, aux environs de Paris, en compagnie d'une vieille fille, Mlle Dorothée, cousine à lui, qui lui servait d'intendante et de cuisinière à la fois. M. Grippart, extrêmement avare, s'était vu obligé de prendre un jardinier, parce qu'il possédait un jardin patrimonial dont il voulait tirer profit ; mais il ne payait jamais les gages de ce brave homme et le nourrissait le moins possible. Il avait imaginé un adorable expédient vis-à-vis d'Antoine (c'était le nom de son jardinier) et vis-à-vis de beaucoup d'autres, pour se dispenser de délier, comme on dit, les cordons de sa bourse, cordons qui tenaient de la nature de la sensitive, et qui se serraient sitôt qu'on y touchait. Son grand mot était celui-ci :

" Mon testament ! "

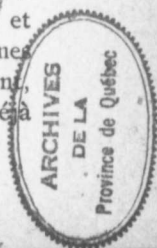
“Vous serez couchés sur mon testament !”

Voilà ce qu'il disait habituellement à ses créanciers; et, comme il était riche, chacun espérait, outre sa dette, recueillir une partie de la fortune du défunt. M. Grippart n'avait qu'un neveu, Julien, qui s'était engagé, ne pouvant plus demeurer chez son oncle, lequel se plaignait sans cesse que cet enfant lui coûtait les yeux de la tête. Bien que M. Grippart eût chéri assez tendrement la mère de Julien, il ne pouvait souffrir son neveu. On ne savait pourquoi; mais on ne voyait pas sans plaisir cette secrète répugnance. On se pressait autour de M. Grippart, on le comblait même de cadeaux. M. Destouches, le percepteur des contributions, et M. Robichon, le juge de paix, n'étaient pas les derniers à lui faire des présents, au grand dépit de Mlle Dorothée, qui se croyait plus de droits que toute autre personne au dit testament.

M. Grippart (tout homme est mortel) se sentant arriver au terme naturel de la vie, résolut de mettre ordre à ses affaires. Il s'était plusieurs fois enfermé dans sa chambre; il avait écrit; il s'était occupé du grand acte de sa dernière volonté, sans qu'il eût rien conspiré de ses intentions; mais la curiosité publique se trouvait singulièrement éveillée; toutes les ambitions étaient sur pied. Les cajoleries, dans l'intervalle des crises nerveuses qui minaient sa santé, redoublaient autour de sa personne. Comme il était soigné! Quelles attentions délicates! Plus il faiblissait, plus son entourage s'empressait de soutenir ses derniers pas. Mlle Dorothée, d'une humeur naturellement assez revêche, adoucissait ce qu'il y avait d'aigre dans le son de sa voix, et tempérant, avec une grâce quelque peu forcée, la raideur naturelle de ses mouvements. M. Destouches consentait à modérer ses emportements politiques dans les discussions relatives aux finances de l'État; M. Robichon se laissait gagner au domino, et Antoine lui-même demandait avec moins de persévérance la rente de ses gages, dont il ne pouvait toucher le capital. Jamais vieillard vénérable, au milieu d'une famille attentive et dévouée, n'avait vu la fin de son existence environnée de plus d'égards. Il ne manquait à ce tendre tableau que son neveu; mais Julien, quoiqu'il aimât au fond son oncle, était d'une humeur trop franche pour s'accommoder de cette hypocrisie; il aurait jeté une note discordante dans le concert.

M. Grippart, dont toute la vie avait été l'exploitation de ses semblables par leur amour-propre ou leurs intérêts, jouissait de sa ruse, et laissait échapper tantôt un mot, tantôt un autre, afin de maintenir les espérances particulières ; il n'aurait pas mieux demandé que de prolonger indéfiniment son déclin ; mais le terme était marqué ; tous les rayons de cette lumière qu'on appelle la vie, s'éteignaient peu à peu ; l'obscurité se faisait envahissante et profonde ; il le sentait bien ; il s'enferma une dernière fois dans sa chambre, reprit sa plume testamentaire, et ce qui se passa entre son âme et lui, on le saura plus tard. Il suffit de dire actuellement que, n'entendant plus aucun bruit dans sa chambre, on força la porte, et on trouva le testateur inanimé dans son fauteuil, en présence d'une double feuille de papier non cachetée, mais pliée en quatre, sur une petite table. C'était évidemment le testament si désiré. M. Robichon qui était présent, voulut, en sa qualité de juge de paix, suivre les formes ordinaires de la justice, constater l'état du testament sans en prendre connaissance, puis le présenter au président du tribunal de première instance ; mais le désir de savoir quelles dispositions il contenait était si vif, et Julien venant d'arriver, averti par Antoine, le jardinier, que son oncle était à l'extrémité, il fut décidé que l'on prendrait sur-le-champ lecture du testament ; on emporta le défunt dans un autre appartement. M. Robichon, toujours ami des formes, était allé chercher un notaire de l'endroit ; le notaire, ayant besoin d'une gouvernante, et regardant Mlle Dorothee comme sa part d'héritage, était fort obligeant pour elle ; Mlle Dorothee, qui réparait, du reste avec art, les ravages du temps à l'aide d'une foule de cosmétiques, n'était pas à dédaigner ; il se laissa gagner ; et comme au bout du compte, il n'y avait ni sceau, ni suscription, M. Robichon se rendit au vœu général.

C'est une scène curieuse pour l'observateur, que celle qui succède à la mort d'une personne qu'aucune affection véritable ne suit dans la tombe. L'avidité humaine s'y révèle seule, et les poètes comiques se sont emparés plusieurs fois de ce sujet. A l'exception de Julien, qui serra son vieil oncle dans ses bras et aida Antoine à le transporter ailleurs, non sans quelques larmes versées par eux deux, les autres, les yeux fixés sur le testament, en attendaient avec anxiété l'ouverture, et se disputaient déjà



les dépouilles de celui qui venait d'expirer. M. Robichon et M. Destouches, presque toujours en querelle, avaient commencé une dispute qui fera juger de l'état des esprits.

—Encore une fois Monsieur Robichon, disait M. Destouches, je vous dis que le défunt m'a promis de me faire son héritier.

—Encore une fois, Monsieur Destouches, répondait M. Robichon, je vous répète que le défunt m'a promis la même chose. Nous allons voir.

—Messieurs, messieurs, s'écria Mlle Dorothée, ne vous disputez pas tant ; ni l'un ni l'autre n'aura probablement l'héritage.

—Mlle Dorothée le garde pour elle, à ce qu'il paraît, répliqua M. Destouches avec aigreur.

—Mlle Dorothée est donc bien assurée de la succession ? ajouta M. Robichon plus amèrement encore.

—Qu'entendez-vous par là, messieurs ? s'écria Mlle Dorothée, bondissant comme une lionne blessée.

—Les deux voisins se contentèrent de lancer des *hum, hum*, des plus significatifs. Mlle Dorothée en devint pourpre. Puis elle sortit pour aller chercher Julien, dont la présence se faisait bien attendre.

—Voilà une sortie héroïque, dit Destouches.

—Une retraite dans les formes, continua Robichon.

—C'est scandaleux, monsieur Robichon. Je n'ai qu'à lever les yeux pour voir dans cette maison beaucoup d'objets qui ont appartenu à mon cabinet d'antiques, et le défunt ne serait pas un honnête homme s'il ne me les rendait au moins.

—Mais, monsieur Destouches, vous ne savez donc pas que les meilleurs éditions de ma bibliothèque ont passé dans celle de M. Gripart, et que je ferai un procès pour les ravoir s'il ne les a consignées dans son testament.

—Voisins, voisins, dit le notaire avec une certaine emphase, si vous ne vous respectez pas, respectez du moins mon caractère.

Les deux voisins regardèrent sournoisement le notaire, qui tenait le testament entre ses doigts et qui avait déjà cherché à en lire quelque chose.

Mlle Dorothée rentra avec Julien et Antoine. L'assemblée était au complet. On s'assit autour de la petite table ; M. Destouches et M. Robichon lancèrent en voyant Julien, quelques mots sur les mauvais sujets qui s'engagent, qui se

dérangent de leur service pour venir où ils n'ont que faire. Heureusement pour eux Julien ne les entendit pas ; il était triste de la mort de son oncle ; il ne pensait même pas à sa succession. Le notaire déplia enfin le papier.

—Voilà un moment solennel, dit le percepteur.

—J'éprouve une vive émotion, dit le juge de paix.

—Je sens battre mon cœur, dit Mlle Dorothée.

—Se serait-il souvenu de mes gages ? dit Antoine. Julien ne dit rien.

—Écoutez attentivement ! s'écria le notaire.

“Ceci est ma dernière volonté.”

Tout le monde, excepté Julien, était palpitant ; le notaire lui-même fut obligé de s'interrompre, tant ce début solennel, quoiqu'il y fut habitué, l'avait impressionné.

“Ceci est ma dernière volonté, reprit l'homme de loi. Ce 1er mai 18. (on était au 15 mai), devant Dieu et devant les hommes, moi, Jean-Honoré Grippart, ancien notaire, je prends enfin le parti de disposer de mon bien ainsi qu'il suit, quoiqu'il m'en coûte, je ne puis m'empêcher de l'avouer, de prévoir le moment où je ne posséderai plus rien.”

—Il y a de la franchise ; c'est une confession, dit le percepteur.

—Au moment de la mort, on dit la vérité, répondit le juge de paix.

—Silence donc, reprit le notaire.

“Je donne et lègue en toute propriété...”

—En toute propriété, s'écrièrent les assistants émus.

“En toute propriété, continua le notaire, à mon voisin et ami, M. Destouches...”

—Le brave homme ! s'écria celui-ci.

M. Robichon se leva furieux en murmurant le mot de *basilic*. Mlle Dorothée suffoquait. Antoine était saisi d'étonnement.

Après un moment de silence, et lorsqu'on eut forcé M. Robichon de se rasseoir, le notaire poursuivit :

“A mon voisin et ami, M. Destouches, grand amateur de curiosités, le *lion empaillé* qui décore mon antichambre...”

—Le *lion empaillé* ! s'écria Antoine ; il aurait pu dire *dépaillé*. Ce fut un éclat de rire général.

—Son *lion empaillé* à moi ! répétait Destouches.

—Ma foi, le legs est plaisant, très plaisant, répétait Robichon,

qui se pâmait d'aise dans un fauteuil aussi dépaillé que le lion susdit.

“Je donne et lègue en toute propriété...”

L'attention redoubla.

“En toute propriété, à mon voisin et ami M. Robichon...”

M. Destouches ne pouvait se contenir, il laissa, en regardant son voisin, échapper de ses lèvres le mot de *crocodile*.

“A mon voisin et ami, M. Robichon, le grand amateur de livres, mon *Aristote in-folio*.”

—C'est une mystification ! s'écria Robichon indigné à son tour. Tout le monde se regarda.

Qu'est-ce que cela voulait dire, en effet ?

On n'avait pas soupçonné tant de malice chez M. Grippart. Ce fut bien pis, lorsque Mlle Dorothée vit que le troisième legs en toute propriété, legs qui la concernait, était celui d'une perruche fort indiscreète, qui l'appelait d'ordinaire *co... co... co... quette* ou *cré... cré... cré... celle*, à cause des ingrédients qu'elle employait pour sa toilette, ou du timbre peu harmonieux de sa voix. M. Grippart s'était amusé autrefois à faire lui-même l'éducation de cette perruche, et lui avait appris toutes sortes de méchancetés sur Mlle Dorothée ; aussi Dorothée avait-elle la perruche en horreur.

On ne serait pas allé plus loin dans la lecture du testament, si le notaire, du ton d'autorité que prennent volontiers les notaires, ailleurs même que dans l'exercice de leurs fonctions n'avait élevé son organe sonore en poursuivant la lecture : “Quant au reste de mes biens, je donne et lègue en totalité... Ici, je m'arrête... Je n'ai pas la force de continuer ; la plume me tombe des mains. Cet or, dont l'éclat est si vif, qui remplit tout un coffre de fer dont la clef ne me quitte jamais ; cet or que j'ai compté et rangé si souvent avec tant de délices ; ces terres que j'ai arrondies, visitées, soignées avec tant d'amour, cette maison que j'ai fait bâtir ; ces arbres que j'ai plantés ; il faut donc donner tout cela... donner... Ah ! ce mot est cruel... une sueur froide me couvre le corps...”

Le notaire s'arrêta, parce que le testament s'était arrêté... Cette peinture que l'avare faisait de ses tourments, cette psychologie douloureuse, ces hésitations déchirantes, avaient ramené la curiosité.

Le notaire tourna la page.

“Ce 10 mai, je reprends la plume et continue mon testament... Je recommande qu'on me laisse aux doigts mes bagues après ma mort...”

Nouvelle interruption dans le testament. Le notaire lut plus bas.

“Ce 15 mai, je me décide... Si j'avais une préférence ce serait pour Julien, l'enfant de ma sœur ; mais je lui en veux d'être mon héritier naturel... Du courage... j'éprouve une espèce de vertige... un voile est sur mes yeux... j'écris encore et je ne vois plus les lettres que je forme. N'importe... achevons. Je donne et lègue mes biens quelconques à... à... à...”

—Eh bien ! à qui ? disent les assistants. Monsieur le notaire, vous nous faites languir.

—C'est que le mot n'est pas bien écrit, reprit celui-ci, et j'hésite à en croire mes yeux.

—Achevez, achevez !

“A Jean-Honoré Grippart !”

—Jean-Honoré Grippart ? dirent-ils tous, à lui-même ? est-ce possible ?

—Oui, dit le notaire, il y a bien Jean-Honoré Grippart ; mais ce n'est pas tout.

“P.S. Je reviens d'un long évanouissement, j'ai encore la plume à la main ; j'ai dû écrire le nom de mon héritier, et je ne veux pas le relire car je haïrais mortellement la personne que j'ai désignée quelle qu'elle soit : je me hâte de signer le testament et de le fermer.”

La mort était venue saisir le testateur au moment où il avait plié le papier. Il était évident que sa préoccupation personnelle avait déterminé chez lui un moment d'aberration. L'avarice avait conduit sa main. Il s'était nommé, il n'avait pas cru qu'un autre pût hériter de lui ; il s'était donné son bien. O folie humaine ! O fragilité de la raison ! L'avare de Plaute et celui de Molière sont dépassés.

—Mais le testament est nul, dit le notaire, et le testament étant nul, c'est Julien qui entre en possession de l'héritage.

Ce fut un concert de malédictions contre le défunt.

—Vous oubliez que mon oncle est là, s'écria Julien avec colère, que son pauvre corps n'est pas encore enfermé dans le cercueil.

Taisez-vous, taisez-vous ! Songez plutôt à lui rendre les derniers devoirs.

—Mes gages, mes pauvres gages oubliés ! murmurait Antoine.

—Oh ! pour toi, ne crains rien, lui dit Julien. Ce qui t'est dû te sera payé et au delà. N'as-tu pas pris soin de ma jeunesse.

—Et moi ? dit Mlle Dorothée d'un air fort insinuant.

—Pour vous, dit Julien, je n'ai pas eu beaucoup à me louer de votre bonté ; mais n'importe je ferai ce que mon oncle aurait dû faire. Quant aux autres je leur fais mes salutations.

—Nous verrons, nous verrons ce qui suivra ceci, dit Destouches. J'ai la liste des objets qui ont appartenu à mon cabinet d'antiques et que le défunt m'a subtilisés.

—Voici, monsieur, s'écria Robichon, voici la liste des livres précieux qui sont sortis de ma bibliothèque pour entrer frauduleusement dans la bibliothèque du défunt.

—Antoine, dit Julien sans écouter leurs réclamations, donne à M. Destouches son *lion empaillé*, et à M. Robichon son *Aristote in-folio*.

HIPPOLYTE LUCAS.

Bienveillance.—Compatir aux erreurs des hommes, être indulgent pour leurs faiblesses, former leurs esprits, traiter doucement leurs maladies morales, les éloigner de l'oisiveté en encourageant leurs travaux, s'occuper activement de tout ce qui peut perfectionner le genre humain, secourir avec constance et courage les opprimés contre l'injustice, éclairer le pouvoir sur les abus de ses agents, opposer l'esprit d'ordre et d'union à l'esprit de discorde et de parti, consoler les infortunés, calmer les passions aigries, concilier par la tolérance les opinions opposées, adoucir les forts, soutenir les faibles, enfin contribuer de tous nos moyens à rendre heureux les hommes que la nature fit égaux et frères, tels sont les devoirs doux et sacrés de la bienveillance.

Anecdote.—L'abbé Choisy et l'abbé Fleury écrivirent chacun une histoire ecclésiastique ; le premier élégamment, le second savamment : ce qui fit dire que celui de l'abbé Choisy était *fleuri*, et que celui de l'abbé Fleury était *choisi*.

L'obole de la Veuve.

DANS une de ses œuvres immortelles, Louis Veüllot a dit cette grande parole : "Heureusement pour les pauvres, il y a des pauvres."

Ce tableau en est une preuve. La veuve aux trois enfants, la jeune veuve dont le cœur est "endeuillé" jusqu'à la mort, la



pauvre ouvrière qui gagne un franc par jour n'a pu passer insensible devant cet appel éloquent que le curé a fait graver sur le tronc des pauvres : "Donnez comme si vous receviez."

Et elle a laissé tomber son obole au fond du tronc. La pièce de cuivre a rendu un son mat, un son délicieux, un son divin.

O mélodies immortelles de Beethoven et de Mozart, vous ne

m'avez jamais autant ému, vous ne pouvez jamais m'émouvoir autant que le bruit discret et doux que fait ce denier, cet humble denier de la veuve !

J'ai assisté un jour, chez un bon abbé, au dépouillement du tronc pour les pauvres. On y trouva une trentaine de gros sous, deux pièces de cinq francs et une pauvre petite bague d'or à moitié usée et noircie par le temps.

Quelle créature inconnue et bénie avait, à défaut d'argent, versé cette modeste offrande ? Quels souvenirs, pourtant, lui rappelait cet anneau ! Quelles aurores, quel printemps, quels jours de bonheur !

N'importe ! Elle avait (car c'était une femme, n'en doutez pas), elle avait pensé à des êtres encore plus déshérités, encore plus malheureux qu'elle. Elle avait donné aux pauvres, ne pouvant le donner à Dieu, ce bijou modeste, peut-être le dernier souvenir d'une mère chérie, peut-être l'anneau d'un époux trop vite enlevé à son affection.

«Puisse ce sacrifice que je vous offre aujourd'hui, ô mon Dieu, avait-elle dit, attirer sur mes enfants vos célestes bénédictions !»

Et la bague était tombée de sa main dans le coffre de la misère. «Heureusement pour les pauvres, il y a des pauvres.»

L'édifice Spirituel

«Quiconque vient à moi, dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, et écoute mes discours et les met en pratique, je vous montrerai à qui il est semblable. Il est semblable à un homme qui bâtit une maison, qui creuse profondément la terre, et pose sur la pierre les fondements. Et la pluie arrive, et les fleuves débordent et les vents soufflent avec violence, et les courants de l'eau viennent se briser contre cette maison et ne peuvent l'ébranler ; car elle est fondée sur la pierre.»

Nous sommes tous ici-bas les architectes d'un vaste édifice qui se commence à notre entrée au service de Dieu, qui se poursuit par la pratique des vertus, qui s'élève et s'embellit chaque jour par l'acquisition de nouveaux mérites, et dont la consécration et la dédicace se feront plus tard par notre entrée dans la gloire ; c'est l'édifice spirituel de la sainteté.

Entendez saint Paul : Vous êtes l'édifice de Dieu, *Dei ædificatio estis*. (I COR., 3.) Vous avez été bâtis sur la pierre angulaire, le Christ Jésus, sur lequel tout édifice s'élève jusqu'à la hauteur d'un temple consacré à Dieu par la grâce du même Jésus-Christ. Sur lui vous êtes édifiés pour devenir le sanctuaire de Dieu par le Saint-Esprit. (EPH., 2.)

Il y a trois choses qui font surtout le mérite et le prix d'un édifice : la solidité des fondements, la richesse et la beauté des différentes parties qui le composent et les proportions harmonieuses de l'ensemble. Et, pour commencer par le fondement, Jésus-Christ nous déclare que celui-là agit avec sagesse qui en assure la solidité en l'établissant sur la pierre, tandis que celui qui bâtit sur le sable mouvant agit en insensé et ne prépare que des ruines. Quelle est donc cette pierre, ce roc immuable sur lequel nous devons asseoir l'édifice de notre sainteté ? Saint Paul nous l'a déjà dit et il le répète : la pierre, c'est le Christ, qui a été placé à l'angle de l'édifice : *Ipsa summo angulari lapide Christo Jesu* (EPH., 2) ; et personne ne peut trouver un autre fondement que celui qui a été posé, qui est le Christ Jésus. (EPH., 3.) Mais nous nous attachons à Jésus-Christ, la pierre angulaire, par trois vertus, qui sont justement appelés vertus fondamentales, fondement de la piété chrétienne : et ces trois vertus sont la foi, l'espérance et la charité. Par elles, dit saint Paul, nous sommes enracinés et édifiés sur lui : *Radicati et superædificati in ipso*. (COLOSS., 2.) Toutes les autres vertus qui composeront le corps de l'édifice devront reposer sur celles-là. Mais toutes ces vertus, et celles qui sont à la base, et celles qui sont au milieu, et celles qui sont au sommet, pour constituer un édifice solide, harmonieux et parfait, ont également besoin d'être durcies dans le feu des tribulations, d'être taillées, polies et ciselées par la souffrance.

LES DEUX ÉDIFICES.

Des hommes un jour, dans les plaines de Sennaar, entreprirent de bâtir une ville et dans cette ville une tour dont le sommet devait toucher le ciel. Ils travaillaient avec bruit et avec ardeur, et l'œuvre gigantesque semblait avancer rapidement. Mais ils bâtissaient sans le secours de Dieu, avec les conceptions de l'orgueil et les seules forces de l'homme. Or, voici que bientôt ils

ne pouvaient plus s'entendre. Dieu avait ri de leur projet et confondu leur langage ; et les bâtisseurs furent obligés de se disperser dans la honte. Le monument inachevé de l'orgueil fut nommé *Babel*, c'est-à-dire confusion.

D'autres hommes sont venus, qui ont entrepris à leur tour d'élever un monument impérissable. Mais ils ont bâti non plus pour la gloire de l'homme, mais pour la gloire de Dieu ; ils ont travaillé en silence et sans bruit, dans l'infirmité de la nature humaine, ne se confiant qu'en la vertu du Seigneur, n'agissant que par les inspirations de son esprit ; et l'ouvrage des saints monte jusqu'au ciel ; et son nom sera *Jérusalem*, vision de la paix.

E. SEVRE.

Retraite Mensuelle

LA TENTATION DE JÉSUS AU DÉSERT.

I. *Dic ut lapides isti panes fiant.*—Première attaque du démon. *Changez ces pierres en pain*, dit-il à Jésus.—Changez votre situation souffrante ; accordez-vous plus de bien-être. Assez de pénitence ; assez de contrainte ; jouissez enfin de la vie.

Ne connaissant pas celui à qui il s'adresse, le démon use auprès de Jésus de sa tactique ordinaire. L'amour du bien-être et de tout ce qui le procure, voilà dans l'homme, le premier point vulnérable. Ne le savez-vous pas par expérience ? Et ces sortes d'avances, fortifiées en vous par une nature pleine de convoitises, ne vous ont-elles pas plus d'une fois paru acceptables ? N'y avez-vous pas misérablement accédé ? N'êtes-vous pas, à cette heure encore, le captif de la sensualité ?

Que répond Jésus ? *L'homme ne vit pas seulement de pain.* La vraie vie n'est pas dans le bien-être des sens. Il faut à l'homme autre chose. Au-dessus du bien-être du corps, il faut toujours placer le bien-être de l'âme. Et à l'âme, pour être à l'aise, il

faut la parole divine, les saints entretiens, les pieuses lectures, le recueillement de l'oraison.

Etes-vous de ceux qui comprennent et pratiquent cette doctrine? A vous voir, à vous entendre, à vous suivre, reconnaît-on en vous l'homme préoccupé de son âme par-dessus tout le reste?

Remarquez aussi avec quelles armes Jésus confond son ennemi. *Il est écrit*, lui dit-il.—Jésus tire des saints Livres les paroles qui le rendent invulnérable. Il oppose aux suggestions infernales un symbole de doctrine, des textes de lois, des convictions affirmées, puisées dans la méditation des Écritures révélées. N'est-ce pas ce qui vous manque beaucoup, aux heures de combat?

II. *Mitte te deorsum!*—Seconde attaque du démon. Nouveau point vulnérable de la nature humaine. “Montrez-vous, dit le tentateur; faites des choses extraordinaires, attirez les regards, faites parler de vous. Tactique habile; flatter l'amour-propre pour infatuer l'homme de lui-même, pour lui rendre insupportable tout à l'heure le joug de la loi, et l'acheminer vers les révoltes de l'orgueil. Comment vous soumettre à Dieu, si vous vous exaltez devant les hommes?

Jésus répond: *Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu.* Le tentateur avait dit: Montrez-vous; faites parade de ce que vous avez reçu.—A quoi bon? reprend Jésus. A quoi bon se créer volontairement des périls d'où Dieu n'a pas promis de nous tirer?—Grand péril en effet que la vaine gloire, la passion des honneurs, l'attrait des réputations d'emprunt. On consent à des témérités de conduite qui rendent indigne du secours d'en haut, et l'on ne peut que tomber et se briser.

Où en êtes-vous? Ne vous laissez-vous pas prendre à chaque instant dans les filets du démon? Songez à vous en retirer aujourd'hui et à vous prémunir.

III. *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoravis me.*—Troisième attaque du démon. Il se dissimulait dans les attaques précédentes; ici il se démasque. Le démon est à la recherche d'adorations idolâtriques. Tous ses efforts ont pour but d'enlever à

Dieu des sujets soumis, des adorateurs sincères. C'est pour cela qu'il cherche à leur inspirer l'orgueil qui fait son tourment. De l'orgueil à toutes les révoltes contre Dieu, il n'y a qu'un pas.— Je te donnerai tout cela, dit-il à l'homme enfiévré par toutes les concupiscences. Tu seras ton maître, tu seras ton Dieu, tu jouiras sans mesure.—Il offre un prix pour les adorations qu'il réclame.

Jésus répond : *L'homme est créé pour adorer, aimer et servir Dieu.* C'est la définition fondamentale de la vie. C'est la parole à répéter sans cesse en chaire, au catéchisme, au confessionnal. C'est surtout à vous-même qu'il faut vous la redire. Il n'y a de vraie vie que dans l'exécution de la volonté de Dieu, dans le respect de sa loi. Voilà la conviction qui fait les forts, qui fait les saints. Voilà la parole qui relègue en enfer les légions infernales. C'est à Dieu que j'appartiens ; c'est pour Dieu que je dois vivre !

Saurez-vous un jour vous servir victorieusement, contre le tentateur, des armes que le Sauveur manie si habilement ? Ce jour-là vous recevrez, vous aussi, les félicitations des saints anges. Souvenez-vous qu'ils assistent à vos combats et qu'ils enregistrent, pour l'éternité, vos victoires.

Examen de conscience et revue du mois.

Veni, Sancte Spiritus, etc., Ave Maria.

Ma dernière retraite du mois a-t-elle été fructueuse ? Ai-je tenu les promesses que j'avais faites ?

Comment, dans cette dernière période surtout, ai-je usé de ce que j'ai reçu de Dieu ?

Quelles sont les pensées qui occupent habituellement mon esprit ? Quels sont les souvenirs où ma mémoire se complait davantage ? Quelles sont les affections favorites de mon cœur ? Sur quels objets mes sens cherchent-ils surtout à s'égarer ?

Quelle vigilance ai-je exercée sur mes yeux pour les détourner de tout ce qui blesse la modestie ? Quelle attention ai-je mise à réprimer ma langue, à lui interdire les paroles oiseuses ou contraires à la bonne édification ?

Quelle sobriété ai-je observée dans le boire et le manger ? N'ai-je en rien manqué à la tempérance et à l'extrême réserve qui sied si bien à un ecclésiastique ?

N'ai-je pas accordé, par sensualité, trop de bien-être à mon corps, en ce qui concerne le sommeil, la nourriture, le vêtement, les délassements et mille autres satisfactions qu'il désire ?

Quel usage ai-je fait de ma santé, de mes forces corporelles, des études auxquelles je me suis livré, des épreuves que j'ai subies, des pouvoirs sacerdotaux que j'ai reçus ? Dieu a-t-il lieu d'être content de moi ?

Suis-je le bon serviteur à qui la grâce d'une bonne mort et d'une éternité heureuse est assurée ? N'ai-je pas lieu de craindre ?

Contrition et résolution.

CONSIDÉRATION (en forme de lecture méditée).—**Missale rom.** *De defectibus in celebr. Missæ.—Def. dispositionis animæ et corporis*, VIII, IX.

LECTURES FACULTATIVES.—De Imit. Chr., I. 13. *De tentationibus resistendis*.

INTENTION ET PRATIQUE DU MOIS.—La méditation quotidienne ; préparation, méthode, ferveur.

INVOCATION DE BONNE MORT.

Père éternel, Père des miséricordes, je vous offre, par le cœur aimant de votre Fils, Notre-Seigneur, des actions de grâces infinies, pour tous les biens qu'il vous a plu de me faire. Je remets ma vie et mon âme entre vos mains, avec un cœur plein de reconnaissance et d'amour. Je vous remercie en toute humilité, d'avoir bien voulu m'en accorder l'usage, et j'invite tous les anges, tous les saints et toutes les créatures à vous en louer avec moi.

Mon cœur a soif de vous voir, mais la crainte me retient. Je me souviens du mauvais emploi que j'ai fait de vos biens, de l'ingratitude dont j'ai payé votre libéralité à mon égard, et j'ai peur d'avoir poussé à bout votre patience.

Pardonnez-moi, Père bien-aimé. Puisque vous avez invité votre Fils à mourir pour nous, effacez avec le sang de son dernier sacrifice, les souillures de mon âme. En retour, je vous offre de tout mon cœur le sacrifice de ma vie.

**DIEU ne me damnera pas pour un morceau de viande.
La viande n'est pas plus mauvaise le vendredi
que les autres jours.**

RÉP. Vous avez tout à fait raison : ce n'est pas la viande qui damne ; la viande n'est pas plus mauvaise un jour que l'autre.

Ce qui damne, c'est la désobéissance qui fait manger la viande.

Ce qui est mauvais le vendredi, c'est la violation d'une loi qui n'existe pas pour les autres jours ; c'est la révolte contre l'autorité légitime des Pasteurs, à qui nous devons tous obéir comme à CELUI même qui les envoie : "Allez, c'est moi qui vous envoie. *Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise.*"

Il ne s'agit donc pas de viande, ni de jours, ni d'estomac ; il s'agit du cœur qui pêche en refusant de se soumettre à un commandement obligatoire et facile.

Outre le grand et général motif d'observer toutes les lois de l'Eglise, nous pouvons ajouter que ces lois ne sont pas faites au hasard, par caprice, mais qu'elles portent sur de sages et très importantes raisons.

Ainsi la loi de l'abstinence, dont l'application revient toutes les semaines, est destinée à rappeler incessamment au souvenir des chrétiens la Passion, les souffrances, la mort de leur Sauveur, ainsi que la nécessité de la pénitence ; elle est la pratique *publique* de la pénitence des chrétiens, etc.

Il n'y a qu'un homme superficiel ou ignorant qui puisse regarder cette institution comme inutile. On ne saurait croire combien, dans la pratique, cette seule observation du maigre le vendredi empêche l'âme de sortir des idées religieuses.

Les lois de l'Eglise, tout en nous obligeant sous peine de péché, sont loin d'être dures et tyranniques. L'Eglise est une mère, et non une maîtresse impérieuse. Il suffit que, *pour un motif grave et légitime*, vous ne puissiez faire maigre, pour que vous en soyez par là même dispensé. L'Eglise veut vous faire du bien, non du mal. Elle veut vous faire expier vos péchés, non vous rendre malade. La maladie, la faiblesse du tempérament, la fatigue d'un rude travail habituel, l'extrême pauvreté, la grande difficulté de se procurer des aliments maigres, sont des motifs qui dispensent du maigre.

Pour ne pas se faire illusion, il est bon cependant de consulter auparavant le curé ou le confesseur, interprètes de la loi.

Cette observation, qui s'étend à toutes les lois de l'Eglise, montre combien sage et modérée est l'autorité qui les porte. Respectons-la donc au fond de notre cœur ; laissons rire ceux qui n'y entendent rien, et accomplissons sans murmurer des commandements si simples, si sages et si utiles à nos âmes.